

2021_CT2_263

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à l'amélioration et l'optimisation du procédé de potabilisation à la station de Coudoux

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Cycle de l'eau et assainissement**

■ Séance du 27 mai 2021

06_6_11

■ Approbation du programme de travaux relatifs à l'amélioration et l'optimisation du procédé de potabilisation à la station de Coudoux

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Des signalements récurrents de présence d'eaux « rouges » dans les réseaux de distribution des Communes de la Fare les Oliviers et Coudoux, à partir de 2014 et accentués jusqu'en 2021, y incluant une non-conformité réglementaire ponctuelle des paramètres « turbidité » et « Fer total » en janvier 2020, ont conduit la Société des Eaux de Marseille (ci-après SEM) exploitant de la station de potabilisation de Coudoux, à effectuer un diagnostic de l'usine en juin de la même année.

Conformément aux recommandations établies dans le cadre de ce diagnostic, le Territoire du Pays d'Aix souhaite réaliser des travaux d'amélioration de l'usine ayant pour objectif, d'une part, de réduire le risque de corrosion des réseaux en fonte par le strict respect de l'équilibre calcocarbonique de l'eau traitée, et, d'autre part, de réduire le risque de transfert d'éléments ferreux de la station vers le réseau par l'optimisation des fonctions de séparation (décantation, filtration et lavage).

Il est notoire que les stations de potabilisation de capacité équivalente, mais plus récentes que celle de Coudoux, satisfont généralement à ces conditions. Les améliorations recherchées constituent une modernisation nécessaire de l'usine.

Compte tenu de la nécessité de garantir à tout moment une eau distribuée de qualité satisfaisant aux normes, la Métropole prévoit de lancer cette opération à très court terme et anticipe un achèvement d'opération avant fin 2021.

L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée pour ces travaux est estimée à 98.400,00 € TTC.

Métropole Aix-Marseille-Provence

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Programme de financement « Rebond » (jusqu'à 50% du montant €HT)	41.000,00
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	57.400,00
TOTAL TTC	98.400,00

Il est précisé que les dépenses réelles, autant que les aides financières éventuelles, seront, conformément à la *Convention pour la fourniture d'eau* conclue en 2006 entre Agglopolo Provence et la Commune de Coudoux, réparties selon les proratas suivants :

- 4/11 pour le Territoire du Pays d'Aix
- 7/11 pour le Territoire de Agglopolo Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement Déchets et Cycle de l'Eau du 11 mai 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux relatifs à l'amélioration et l'optimisation du procédé de potabilisation à la station de Coudoux.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux relatifs à l'amélioration et l'optimisation du procédé de potabilisation de la station de Coudoux,

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 98.400,00€TTC, répartie selon les proratas suivants :

- 4/11 pour le Territoire du Pays d'Aix
- 7/11 pour le Territoire de Agglopolo Provence.

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à la réalisation de l'opération de travaux relatifs à l'amélioration et l'optimisation du procédé de potabilisation de la station de Coudoux,

Article 3 :

Les crédits nécessaires pour la quote-part des dépenses incombant au Territoire du Pays d'Aix sont inscrits sur le Budget Annexe de l'Eau en Délégation – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019290000, nature 21531

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à l'amélioration et l'optimisation du procédé de potabilisation à la station de Coudoux

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 JUIN 2021